

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DFPE 182 Subvention exceptionnelle (19.000 euros) et avenant avec l'association « À l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour la mise en place du Festival hivR' de Jeux.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 3 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour la mise en place du Festival d'hivR' de Jeux à Paris (3e, 10e et 11e arrondissements).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 19.000 euros est attribuée à l'association « A l'adresse du jeu » (186753 - 2018-08715)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 4, chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO